



GUIDE DES ÉTUDES 2019-2020

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES



Centre de Télé-enseignement
Universitaire

<http://ctu.univ-fcomte.fr>

FILIÈRE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

MASTER MENTION FLE

- Parcours politiques linguistiques - éducatives et environnements numériques



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice BOUQUET**

Responsable administrative : **Catherine Hamelin**

Filière FLE

MASTER mention FLE :

Parcours 4 : Politiques linguistiques-éducatives
et environnements numériques (PLEEN)

Responsable de la section FLE : **Sophie OTHMAN**

Responsable pédagogique M1 : **Inka WISSNER**

Responsable pédagogique M2 : **Sophie OTHMAN**

Adresse postale

Université de Franche-Comté

Centre de Télé-Enseignement

Filière FLE

Bâtiment Bachelier

Domaine Universitaire de la Bouloie

25030 BESANCON CEDEX

Accueil CTU : 03 81 66 58 70

Téléphone : 03 81 66 58 85

Adresses électroniques

Secrétariat filière FLE : ctu-fle@univ-fcomte.fr

Directeur du CTU : fabrice.bouquet@univ-fcomte.fr

Responsable administrative du CTU : catherine.hamelin@univ-fcomte.fr

Responsable de la filière FLE : sophie.othman@univ-fcomte.fr

Responsable pédagogique M1 : inka.wissner@univ-fcomte.fr

Responsable pédagogique M2 : sophie.othman@univ-fcomte.fr

Télé-enseignement : ctu@univ-fcomte.fr

<https://ctu.univ-fcomte.fr/>

Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

<http://www.fied-univ.fr/>

L'équipe du Centre de Télé-Enseignement de l'Université de Franche-Comté

Directeur	Fabrice BOUQUET	
Responsable des services administratifs	Catherine HAMELIN	
Directrice des Études	Fabienne OGUER	
Responsable Scolarité	Amélie GOMEZ	
Filière AES	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne OGUER Stéphanie JUBIN
Filière FLE	Responsable pédagogique Scolarité	Sophie OTHMAN Karinne GUENARD
Filière Géographie	Responsable pédagogique Scolarité	Alexandre MOINE Nadège MOTTAS
Filière Finance	Responsable pédagogique Scolarité	Évelyne POINCELOT Nadège MOTTAS
Filière Histoire	Responsable pédagogique Scolarité	Karin MACKOWIAK histoire HISTOIRE
Filière Informatique	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien PEUREUX Christelle JACQUEMIN
Filière Mathématique	Responsable pédagogique Scolarité Scolarité du master MEEF mathématique	Bruno SAUSSEREAU Élisabeth FÉRY Isabelle CHEFSON
Filière SPI	Responsable pédagogique Scolarité	Didier CHAMAGNE Isabelle CHEFSON
DAEU	Responsable pédagogique Scolarité du DAEU	Fabien PICAUD Isabelle CHEFSON
Capacité en droit	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne OGUER Stéphanie JUBIN
Certification	Responsable pédagogique Correspondant	Christophe LANG Marc BRIOT

Table des matières

I	Introduction	4
II	Informations préalables importantes	5
III	Présentation générale	6
IV	Inscription	7
	1. Condition d'accès	7
	2. Transfert du dossier universitaire	7
	3. Dispenses / Équivalences / Dérogations / Validations d'acquis / VAE / VA / VES	7
	4. Stagiaires/Salariés en formation continue	8
	5. Étudiants boursiers	8
	6. Carte d'étudiant	9
	7. Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	9
	8. Auditeurs libres	9
	9. Étudiants étrangers	10
	10. Annulation d'inscription	10
V	Coût de la formation	11
VI	Cours et évaluation	12
	1. Les cours	12
	2. Les production étudiants	12
	3. Les examens	12
	4. Les stages et conventions	13
VII	PIX	15
VIII	Adresse électronique universitaire, accès à l'Espace Numérique de Travail	16
IX	Examens à l'étranger	17
X	L'admission préalable pour les étudiants étrangers	20
XI	Calendrier général	22
XII	Généralités sur la filière FLE	23
XIII	Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	26
XIV	Calendrier des examens	29
XV	Organisation des enseignements en M1	31
XVI	Organisation des enseignements en M2 et présentation des contenus	41

I. INTRODUCTION

ATTENTION

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e));
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

II. INFORMATIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

Les cursus s'organisent de la façon suivante :

- le premier cycle est la licence, qui se prépare en trois années, L1, L2 et L3;
- le deuxième cycle est le master, préparé en deux ans, M1 et M2;
- le troisième cycle (non proposé au CTU) correspond au doctorat, préparé en trois ans.

Ce schéma s'inscrit dans une logique d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur, et intègre les crédits dits ECTS (European Credit Transfer System).

Les études sont organisées selon un rythme semestriel, chaque semestre étant capitalisable séparément : 30 ECTS par semestre.

La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.

Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

À noter :

- La demi-vitesse est conseillée aux étudiants salariés. Dans ce cas, l'ensemble constitué par les éléments des deux semestres d'une année universitaire est réparti sur deux années.
- En licence, un étudiant peut poursuivre son cursus de L1 à L2 tant qu'il n'a pas plus d'un semestre non validé. En revanche, l'admission en L3 n'est possible que si le L1 est validé totalement et qu'au moins un semestre de L2 est validé.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU), service commun de l'Université de Franche-Comté, c'est :

Une mission : l'Enseignement À Distance (EAD) s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, ...

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un encadrement pédagogique : près de 200 enseignants de l'université, et près d'une trentaine de personnalités extérieures interviennent au CTU.

Des moyens : cours en ligne et/ou photocopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une préparation à l'entrée à l'université :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - * option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - * option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De multiples formations, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : licence (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : master 1 et 2,
- Géographie : master 1 et 2,
- Finance : master 1 et 2,
- Histoire : licence, master 1 et 2,
- Informatique : licence 3^e année uniquement, master 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : licence, master 1 et 2, master enseignement 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : licence 3^e année uniquement.

Des diplômes nationaux : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des partenariats internationaux : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un réseau : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

IV. INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1. CONDITION D'ACCÈS

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. **L'original de ce diplôme est demandé dans le dossier.** Il vous est retourné après l'enregistrement définitif de l'inscription, revêtu du cachet de l'Université de Franche-Comté.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année est la licence, dans le même domaine que le master en question. L'accès en master deuxième année nécessite l'obtention du master première année.

Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2. TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3. DISPENSES / ÉQUIVALENCES / DÉROGATIONS / VALIDATIONS D'ACQUIS / VAE / VA / VES

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les demandes de validation d'acquis s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission.** Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences en rapport avec le contenu du diplôme souhaité (*Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue de l'Université.

La Validation des Acquis (VA) permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La Validation des Études Supérieures (VES) vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de formation continue de l'Université de Franche-Comté.

4. STAGIAIRES/SALARIÉS EN FORMATION CONTINUE

Il existe plusieurs cas possible selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : formation-continue@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

Tarifs (votés au Conseil d'administration du 29 février 2016) au titre de la formation continue :

- licence : 40 € par ECTS
- master : 60 € par ECTS

5. ÉTUDIANTS BOURSIERS

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 7 octobre 2019 (cf. calendrier universitaire).

6. CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7. AMÉNAGEMENT DES EXAMENS POUR ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivré par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8. AUDITEURS LIBRES

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre 4 unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une **demande d'admission préalable** s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans leur pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études**.

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

10. ANNULATION D'INSCRIPTION

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

V. COÛT DE LA FORMATION

COÛT

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2019–2020 :
 - * 170 € pour une inscription en licence,
 - * 243 € pour une inscription en master,
 - * 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques :**
 - * Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS si la version électronique seule est choisie ; 7,00 € par crédit ECTS si la version électronique + support papier¹ est choisie ;
 - pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS.
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - * Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe + DOM - TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - * Frais d'envoi des supports de cours papier
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM - TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - * Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - * Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €.
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVÉC)** : 91 €.

ATTENTION! La CVÉC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Tout-e inscrit-e peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne ; auxquels sont ajoutés 2,20 de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- le paiement par carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08

IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708

BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de : **Université de Franche-Comté**

1. lorsque la filière le propose, sous réserve d'avoir choisi l'option.

VI. COURS ET ÉVALUATION

1. LES COURS

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 7 octobre 2019 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
 - en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.
- Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2. LES PRODUCTIONS DES ÉTUDIANTS

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3rd du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1^{er} août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3. LES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique *Inscription aux examens*.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier page 22).

Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, ...) sont accessibles sur le site internet du CTU dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examens à l'étranger (voir partie IX)

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU.

Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger,
- un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription,
- les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.),
- l'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examens concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4. LES STAGES ET CONVENTIONS

Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2^e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3^e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3^e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

VII. PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) progressivement à partir de la rentrée 2017-2018.

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs mais également à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Valoriser ses compétences numériques

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques.

Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure *in vivo* de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

VIII. ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

L'Université de Franche-Comté vous fournit, en tant qu'étudiant, une adresse électronique sous la forme

identifiant@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocation, résultats, courriers divers, ...) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc impératif d'activer votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

IX. EXAMENS À L'ÉTRANGER

A. Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger ¹);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- **la simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée.

Calendrier :

— Avant l'inscription

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement **avec** le dossier d'inscription.

Les 95 € seront à adresser par chèque au CTU. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

— Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire**, et à la charge de l'étudiant.

1. Cette adresse servira également pour l'envoi des cours.

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, ...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

B. Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies.

Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement.

Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler **en simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une **totale confidentialité**.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est **impératif** de retourner les copies par courrier express (coût à la charge de l'étudiant). **Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté**, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) **c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter**. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du Centre de Télé-Enseignement sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

L'autorité compétente,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

X. L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Renseignements extraits de <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Demande d'admission préalable pour les étudiants étrangers

1. Étudiants concernés

L'admission préalable est obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne, Espace économique Européen et Confédération Suisse :

- non titulaires du baccalauréat français ou européen,
- qui sollicitent une 1^{re} inscription en 1^{re} année de licence.

2. Dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure (et de vérification de niveau linguistique) et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat franco-allemand,
- les titulaires de diplômes relevant du dispositif de certification binationale,
- les étudiants venus effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord intergouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut),
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux mêmes.

3. Examen de langue française

Dans le cadre de la procédure d'admission préalable, les étudiants étrangers doivent passer un examen de compréhension de la langue française (vérification de niveau linguistique), (d'un coût de 65 € en 2017). Cet examen est organisé par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP).

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français,
- les titulaires du Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) de niveau B2 ou du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF) de niveaux C1 et C2,
- les candidats ayant passé le Test d'Évaluation en Français (TEF) et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite.

Ces épreuves sont destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française de l'étudiant étranger et ses capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

4. Demande de dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat, **entre le 15 novembre et le 22 janvier précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays, s'il y réside,
- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1^{er} choix, s'il réside en France,
- ou sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le dossier peut être également obtenu par voie postale. Le candidat doit en faire la demande par courrier, **entre le 15 novembre et le 22 janvier** aux services culturels de l'ambassade de France ou à l'établissement choisi. Ce courrier doit être rédigé en français.

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et doit les classer par ordre de préférence.

5. Composition du dossier

Si l'étudiant réside en France et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier vert ».

Si l'étudiant réside à l'étranger et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier blanc ».

6. Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir. Ces pièces doivent être accompagnées de leur **traduction officielle en langue française**.

Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

7. Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation

Le dossier dûment rempli doit être déposé, avant le 22 janvier précédant l'année universitaire, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les épreuves d'évaluation des connaissances du français ont lieu avant le 22 février.

8. Réponse favorable à la demande d'inscription

L'établissement figurant en 1^{er} choix se prononce sur la demande avant le 15 avril et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, le choix dans l'établissement d'accueil doit être confirmé par courrier en vue de l'inscription définitive. Il est conseillé de garder une photocopie de cette lettre.

La demande d'admission en 1^{re} inscription en 1^{er} grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire en vue de son inscription le dossier individuel d'inscription.

L'établissement d'accueil donne directement à l'étudiant toute indication sur les pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

9. Refus à la demande d'inscription

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1^{er} choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2^d établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2^e établissement se prononce sur la demande avant le 15 mai et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2^d choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3^e établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3^e établissement se prononce sur la demande avant le 08 juin et communique directement sa décision au candidat.

XI. CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

Début des cours de la première période : 7 octobre 2019;

Inscription aux examens de la première période : du 6 au 16 décembre 2019;

Première session d'examens de la première période : semaine du 20 janvier au 24 janvier 2020;

Début des cours de la deuxième période : 27 janvier 2020;

Inscription aux examens de la deuxième période : du 3 au 13 avril 2020;

Première session d'examens de la deuxième période : semaine du 11 au 15 mai 2020;

Examen DAEU : du 09 au 10 juin 2020;

Deuxième session d'examen (pour les diplômés concernés);

Inscription aux examens de deuxième session : du 19 juin au 29 juin 2020;

Deuxième session d'examens des deux périodes : semaine du 24 au 28 août 2020.

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

XII. Généralités sur la filière FLE

MASTER FLE : Parcours 4 : Politiques linguistiques-éducatives et environnements numériques (PLEEN)

1. Organisation générale du parcours en enseignement à distance

Le Parcours 4 du Master FLE est donné intégralement à distance via le CTU.

Master 1 : Les cours sont annualisés, mais organisés en deux périodes. Les cours de la première période sont déposés dès l'ouverture de la plateforme (le 15 octobre 2018); les cours de la seconde période sont déposés entre décembre 2018 et janvier 2019. Les ressources pédagogiques sont déposées régulièrement sur la plateforme dès l'ouverture des cours et ce jusqu'à la veille des examens.

La première session d'examens est organisée du 20 au 21 mai 2019 et elle porte sur l'ensemble des enseignements, ceux du premier comme ceux du second semestre. La session de rattrapage est organisée du 26 au 27 août 2019.

Pour valider l'année de Master 1, il faut capitaliser 60 ECTS, organisés en 10 Unités d'Enseignements (UE). Chaque UE est créditée de 6 ECTS.

Les UEs suivantes sont des unités indécomposables :

- UE1 Didactique générale et didactique du FLE/S (6 ECTS)
- UE2 Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique (6 ECTS)
- UE3 Diversité de la francophonie et sociolinguistique (6 ECTS)
- UE4 Langues, cultures, interculturalité (6 ECTS)
- UE5 Langue vivante (6 ECTS)
- UE6 Didactique de l'oral et de l'écrit (6 ECTS)
- UE7 Didactique de la grammaire, compétences en langues
- UE10 Préprofessionnalisation

L'UE8 Introduction aux politiques linguistiques - éducatives (6 ECTS) est composée de 2 Eléments Constitutifs (EC) obligatoires

- EC1 Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels (3 ECTS)
- EC2 Intervention, planification et aménagement linguistique (3 ECTS)

L'UE9 Diversité linguistique et contextes éducatifs (6 ECTS) est composée de 2 Eléments Constitutifs (EC) obligatoires

- EC1- Initiation à la didactique du plurilinguisme (3 ECTS)
- EC2- Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence

Master 2 : Les cours sont annualisés, il n'y a qu'une seule session d'examens organisée le 26 août 2019.

Les étudiants pourront choisir en début d'année universitaire l'option Recherche ou l'option Professionnelle, les deux ne se différenciant que par le stage professionnel.

Le premier semestre de l'année (S9) est consacré aux cours (5 UEs, cf. tableau infra).

Le second semestre de cette deuxième année (S10) est consacré, soit à la rédaction d'un mémoire pour la partie de Recherche, soit un mémoire relatif au stage effectué pour l'option Professionnelle.

2. Conditions d'admission

Admission en Master 1

Sont admis de plein droit les étudiants possédant une Licence française du domaine Lettres, Langues, Arts (LLA). Sont acceptés, sous réserve d'un avis favorable de la commission de validation des acquis d'enseignement ou professionnels, les étudiants possédant une Licence française ou tout autre diplôme français supérieur à la Licence d'un autre domaine, les enseignants ou professionnels désireux d'acquérir des compétences en enseignement du Français Langue non maternelle (enseignants du primaire et du secondaire, enseignants étrangers de FLE/FLS), les étudiants possédant un diplôme étranger.

Admission en Master 2

L'admission en Master 2 se fait sur dossier pour tous les étudiants. Ces dossiers sont soumis à la décision d'une commission FLE constituée d'enseignants de ce master. Sont généralement acceptés les étudiants du Master " *Didactique du FLE/FLS : appropriation, apprentissage et dispositifs d'enseignement* " Parcours

1 et 2, en présentiel ou à distance. Sont également et généralement acceptés les étudiants possédant le niveau Master 1 des filières didactique des langues, ou sciences du langage avec orientation Recherche ou Professionnelle obtenu dans une université française, ou d'un diplôme accepté en équivalence via la procédure de validation des acquis (VA). Il est prévu d'intégrer des candidats au titre de la formation continue des formateurs en FLE/FLS (Education Nationale ou Privé) et des formateurs en FLE/FLS venant de l'étranger de niveau M1. Les dossiers de ces candidats sont soumis à une commission qui prend en considération, non seulement le parcours antérieur des candidats (professionnel et académique), mais aussi leurs résultats antérieurs, la qualité du projet qu'ils soumettent, etc.

3. Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)

L'objectif du Master FLE est de former des diplômés ayant des connaissances et des compétences théoriques et pratiques dans le domaine des langues FLE/FLS/FLSco et langues secondes en contextes multilingues et multiculturels, dans les divers environnements et dispositifs existants ou émergents. Ces spécialistes doivent maîtriser les modèles et concepts nécessaires à l'étude des contextes, environnements et dispositifs d'appropriation des langues, des interactions langagières en présentiel ou en ligne et à celle des processus d'appropriation d'une langue étrangère ou seconde par des sujets caractérisés par des différences linguistiques, cultu-relles, sociales. Ils doivent, en particulier, connaître les principes didactiques relatifs à l'enseignement du FLE/FLS/FLSco ou d'une langue seconde en tenant compte de variables telles que le public, les langues en contact, les contextes culturels, les outils didactiques, les environnements et les dispositifs d'apprentissage.

4. Les connaissances à acquérir

Elles porteront notamment sur les domaines suivants :

- Didactique générale et didactique des langues ;
- Méthodologies et pratiques de classe ;
- Politiques linguistiques, culturelles et éducatives ;
- Dispositifs pour l'apprentissage en ligne et TICE ;
- Ingénierie de la formation en langues.

5. Débouchés professionnels

Métiers des langues FLE/FLS et langues secondes : enseignement et recherche (praticiens, formateurs de formateurs, responsables de projet, concepteurs de matériel didactique) dans, entre autres :

- Les établissements du réseau culturel du Ministère des affaires étrangères et du développement international : Instituts français, Alliances françaises, Lycées français, etc...
- des établissements d'enseignement supérieur publics et privés (départements de français, de langues, de littérature et civilisation ou des sciences du langage) des universités étrangères ;
- des organismes privés de formation dans le domaine des langues ;
- des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés ;
- des structures scolaires et non scolaires publiques et privées chargées de l'intégration linguistique et culturelle des migrants.

6. Poursuites d'études

L'orientation Recherche du Master conduit, logiquement, à la possibilité de faire une thèse de doctorat en Sciences du langage.

7. Professionnalisation et mobilité

- **Orientation recherche** : Le travail de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il donne lieu à la rédaction d'un "mémoire recherche".

- **Orientation professionnelle** : Le travail de mémoire de master s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Le stages s'effectue en France ou à l'étranger, au sein d'institutions dispensant des enseignements de Français Langue Non Maternelle ou de la formation en langue dans des dispositifs hybrides présentiel / distance.

Dans le cas où un candidat inscrit en master 2 serait en situation d'activité professionnelle en France ou à l'étranger, dans des organismes relevant de l'enseignement/apprentissage et de la diffusion du FLE/S (Alliance française, Centre culturel, département de français d'université étrangère) ce lieu d'activité professionnel pourra être considéré et validé comme lieu de stage à titre exceptionnel. Dans ce cas, l'étudiant devra obtenir du responsable du m2 son accord préalable au regard de son activité et de l'orientation de son projet de mémoire. Un étudiant n'obtenant pas du responsable de Master 2 FLE cette autorisation, devra effectuer son stage conformément aux termes de la convention qui lui sera remise.

L'étudiant qui n'aurait, pour des raisons exceptionnelles, pas pu soutenir son mémoire durant l'année suivant son inscription en M2, devra effectuer une demande de réinscription pour une seconde année. Il devra donc s'acquitter des frais afférents à cette seconde inscription en M2. Il conserve dans ce cas le bénéfice des notes obtenues dans les UE du S1 du M2 d'une année sur une autre. Sa réinscription en M2 est assujettie à l'autorisation préalable de l'enseignant-tuteur qui lui aura été attribué. Dans ce cas uniquement, il sera exonéré d'un second stage si et seulement si l'objet de son mémoire reste inchangé.

XIII. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Ces modalités de contrôle sont susceptibles d'être légèrement modifiées. Veuillez consulter le guide qui sera associé à votre dossier d'inscription.

Évaluation des connaissances et modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances des deux années du MASTER FLE : Parcours 4 : Politiques linguistiques-éducatives et environnements numériques (PLEEN) pour l'année universitaire 2019–2020 sont détaillées ci-dessous.

A. Master 1

Le système d'obtention de la première année du Master est mixte, constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables séparément et compensables entre elles.

Vous pouvez consulter les tableaux de MCC sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/fle>

B. Règles pour le Master 1

1. Il y a compensation intégrale :

pour le master 1 : entre les cinq unités du semestre 7 et les cinq unités du semestre 8 à **condition que chaque unité du semestre ait une note supérieure ou égale à 8/20.**

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en M2 doivent déposer une demande d'admission (relevé des notes de M1, lettre de motivation et projet de recherche ou professionnel). La demande est étudiée pour avis par les commissions constituées des enseignants du master (voir les conditions générales d'admission en M2).

2. Lorsqu'un candidat a obtenu des notes dans chacune des unités du semestre, on effectue la moyenne de ces notes et, si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est acquis à **condition que chaque unité du semestre ait une note supérieure ou égale à 8/20.**

C. Master 2

Le système d'obtention de la deuxième année du Master est mixte, constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables séparément et compensables entre elles et du mémoire avec stage professionnel ou de recherche.

Dans un cas comme dans l'autre le mémoire du candidat donne lieu à une soutenance.

Vous pouvez consulter les tableaux de MCC sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/file>

D. Règles pour le Master 2

Le semestre 10 du master 2 est acquis lorsque le mémoire présenté et soutenu obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les étudiants inscrits dans la variante professionnelle, l'avantage du stage peut être acquis ou reporté d'une année à l'autre selon les conditions évoquées ci dessus.

Le mémoire de seconde année comporte une centaine de pages pour le moins (2 volumes comportant d'une part un volume théorique et d'autre part un volume didactique pour le mémoire professionnel).

IL N'Y A PAS DE COMPENSATION ENTRE LES DEUX SEMESTRES de la deuxième année du master. Le diplôme de Master est acquis quand le candidat présente son mémoire et obtient une moyenne à chacun des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 **et que chaque unité du semestre a une note supérieure ou égale à 8/20**. Un candidat n'ayant pas présenté son mémoire ne pourra pas le compenser avec les notes obtenues au semestre 7. De plus, un candidat absent à l'une des cinq UE du semestre 7, ne pourra pas soutenir le mémoire du semestre 8.

Dans le cas où un semestre n'est pas acquis, toute unité dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est capitalisée.

Il est à noter que le coefficient attribué à chaque unité est son nombre de crédits ECTS.

pour le semestre 7 du master 1 : toutes les unités ont 6 crédits ECTS et donc le même poids, avec un coefficient 1 ;

pour le semestre 8 du master 1 : toutes les unités ont 6 crédits ECTS et donc le même poids avec un coefficient de 1 ;

pour le semestre 9 du master 2 : toutes les unités ont 6 crédits ECTS et donc le même poids, avec un coefficient 1.

- Le terme « année » a le sens ici d'année « administrative » d'inscription au master ; à ne pas confondre avec les années « CTU » (2 en général pour un étudiant à demi-vitesse, ce qui est le cas le plus général) ;
- Toute UE capitalisée est définitivement acquise et l'étudiant(e) n'a pas la possibilité de la repasser (pour améliorer sa note, par exemple). Il en est de même pour un semestre acquis ;
- Obtention de la maîtrise : la maîtrise est obtenue dès lors que la première année du master est obtenue. Le diplôme de maîtrise est délivré aux étudiants automatiquement par courrier à son adresse de résidence ;
- Obtention du Master : le diplôme de Master est obtenu dès lors que la deuxième année du master est obtenue. Le diplôme de master est délivré aux étudiants et envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur leur dossier ;
- En ce qui concerne les validations d'acquis : toute unité obtenue par validation d'acquis se voit attribuer la note fictive de 10/20 pour tous les calculs évoqués ci-dessus ;
- En ce qui concerne les dispenses : toute unité obtenue par dispense se voit attribuer le coefficient 0 pour tous les calculs évoqués ci-dessus.

Mention au master : lorsqu'un étudiant a obtenu le master 2, on effectue la moyenne des 2 semestres dudit master 2 :

10/20 ≤ Moyenne < 12/20 : mention Passable ;

12/20 ≤ Moyenne < 14/20 : mention Assez Bien ;

14/20 ≤ Moyenne < 16/20 : mention Bien ;

16/20 ≤ Moyenne : mention Très Bien.

Prière de vous reporter au calendrier des examens pour plus de détails.

Aucune session de rattrapage n'est prévue pour le mémoire et la soutenance (variante Recherche) ou le stage + mémoire + soutenance (variante Professionnel). L'étudiant(e) se met en relation avec le tuteur

de mémoire pour l'organisation de la soutenance du mémoire (fin juin). Une dérogation pourrait être accordée à l'intéressé(e), sur des critères objectifs, pour une soutenance en septembre (semaine 37 ou 38). Le critère le plus fréquent est la période du stage (l'été par exemple).

Toutes les épreuves sont **OBLIGATOIRES** : en cas d'absence à une épreuve, l'unité correspondante, le semestre dans lequel est placée cette unité et l'année correspondante auront comme résultat « DÉ-FAILLANT ».

Par exemple, si l'étudiant a obtenu 8/ 20 à une unité en session 1, et qu'en session 2, soit il ne se présente pas à l'examen, soit il obtient 6/20, alors c'est la mention ABI ou la note 06/20 qui est retenue. En revanche, s'il se présente en session 2 et qu'il obtient 11/ 20, c'est cette dernière note qui est retenue.

Si l'étudiant ne se présente pas à la première ou à la deuxième session alors il est déclaré défaillant à l'unité, au semestre et à l'année.

Une note strictement inférieure à 10/20 peut être conservée un an, sur demande expresse formulée au moment de l'inscription ou au plus tard au 31 décembre de l'année universitaire ; l'étudiant a le choix de se réinscrire ou non à l'UE sachant que, s'il se réinscrit, la nouvelle note (quelle qu'elle soit) remplacera l'ancienne.

Si l'étudiant ne se réinscrit pas et n'indique pas qu'il veut conserver sa note, il ne sera pas inscrit à l'unité et donc ne pourra valider ni son semestre, ni son année.

XIV. CALENDRIER DES ÉPREUVES D'EXAMEN

CALENDRIER DES EXAMENS 2020 - MASTER FLE				
LUNDI 11 MAI 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8H/10H	2H	M1	VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE/S
10H15/12H15	2H	M1	VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères
14H/16H	2H	M1	VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et sociolinguistique
MARDI 12 MAI 2020				
8H/10H	2H	M1	VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité
10H15/12H15	2H	M1	VVA8CDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs
14H/16H	2H	M1	VVA8CDLC	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
LUNDI 24 AOUT 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8h-10h	2h	M1	VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE/S
8h-10h	2h	M2	VVF9ENTH	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche
10h15-12h15	2h	M1	VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères
10h15-12h15	2H	M2	VVF9UDIF	Diffusion du français dans le monde
14h - 16h	2h	M1	VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et sociolinguistique
14h - 16h	2H	M2	VVF9VDLE	Diffusion des langues et environnements numériques
16h15 - 18h15	2h	M1	VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité
16h15 - 18h15	2H	M2	VVF9CLCE	Langues, culture, espaces

MARDI 25 AOUT 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8h-10h	2h	M1	VVF8EDOE	Didactique de l'oral et de l'écrit
10h15-12h15	2h	M1	VVF8EDGC	Didactique de la grammaire, compétences en langues
14h - 16h	2h	M1	VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
16h15 - 18h15	2H	M1	VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs

XV. Organisation des enseignements en M1

A. Semestre 7 M1 CTU & CLA (tronc commun)

UE	Intitulé	Crédits
Semestre 7		
Enseigné en période 1 octobre à janvier		
VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique	6
VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et sociolinguistique	6
Enseigné en période 2 février à mai		
VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques-éducatives	6
VVF7ELV	Langue vivante	6
Enseigné d'octobre à mai		
VVF8EPRE	Pré-professionnalisation	6

■ Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier)

■ les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai)

■ les unités en vert sont annuelles (octobre-mai)

Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsables : Mohamed EMBARKI, Régine LLORCA

Crédits : 6

Linguistique Objectifs :

Cet enseignement vise à développer la culture linguistique des étudiants, en mobilisant des outils conceptuels et des repères théoriques minimalement établis. Il s'agira de les initier à la description et à l'analyse linguistiques basées sur les différentes langues de leur répertoire, en élicitant les traits spécifiques et communs pour différents phénomènes structurels choisis.

L'objectif général de la démarche est de proposer aux étudiants des outils pour raisonner les caractéristiques linguistiques au-delà des grammaires des langues.

Objectifs :

- Décrire, définir et classer les unités fonctionnelles d'un système linguistique.
- Comprendre les réseaux de relation entre unités intra- et inter-langues et expliquer la spécificité de leur agencement.
- Réfléchir sur le fonctionnement des systèmes des langues naturelles et maîtriser les outils adéquats pour comprendre et décrire leur particularité.

Bibliographie :

- Articuler les connaissances acquises à la capacité humaine à acquérir une ou plusieurs langues nouvelles et prédire les interactions entre les systèmes.
- Comrie, Bernard (2009), *The World's Major Languages*, London : Routledge (1st edition 1989)
- Ladefoged Peter & Maddieson Ian (1996), *The Sounds of the World's Languages*, Oxford : Blackwell.
- Troubetzkoy, Nicolas (1948), *Principes de Phonologie*, Paris : Klincksieck.

Prérequis :

Avoir des connaissances en phonétique et phonologie Avoir des connaissances en transcription phonétique

Modalité de Contrôle des Connaissances : 2 devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits durant le semestre d'enseignement et 1 examen écrit sur table d'une durée de 2 heures lors de la session d'examen.

← Plan S7 CTU

Diversité de la francophonie et sociolinguistique

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsables : Myriam ABOU SAMRA, Sophie OTHMAN, Inka WISSNER

Crédits : 6

Coordinatrice : Inka WISSNER

Ce cours se propose d'une part de présenter la francophonie dans sa diversité et d'autre part de faire le lien entre les recherches sociolinguistiques et la didactique des langues-cultures. Vous commencerez par vous interroger sur ce qu'est la sociolinguistique (genèse, définition, domaines d'intérêt) et ce que l'on entend à la fois par Francophonie et par francophonie. Nous nous intéresserons ensuite à la gestion de la diversité linguistique en France et dans d'autres pays francophones. Enfin, nous travaillerons sur les éléments constitutifs des différents français à travers le monde. Nous clôturerons avec une application de vos connaissances à la didactique par une analyse de la représentation de la « francophonie » dans des manuels d'apprentissage.

Objectifs :

Rendre capables les étudiants :

- de s'approprier les concepts théoriques et méthodologiques de base de la discipline
- d'avoir une vue d'ensemble et un regard critique sur la diversité des usages du français dans le monde
- d'avoir des connaissances historiques et synchroniques sur la gestion de la diversité linguistique
- d'interroger la place de la francophonie dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du FLE/FLS.

Bibliographie :

BDLP (2001-2014), Base de données lexicographiques panfrancophone constituée de vingt bases nationales préparées par des équipes internationales dans le cadre du programme du Trésor des vocabulaires français sous la responsabilité de Claude Poirier ; coresponsable : Michel Francard ; Laval (Québec) : AUF / TLFQ, en accès libre (<http://www.bdlp.org/>).

Gadet Fr. (2007), La Variation sociale en français (coll. L'Essentiel français) [2003], Paris : Ophrys.
Moreau M.-L. (éd.) (1997), Sociolinguistique. Les concepts de base, Sprimont : Mardaga. OIF : Quéménéac Fr. / Wolff A. (rédacteurs) (2019), La langue française dans le monde 2018, Paris : Gallimard.

Wissner I. (2012), « Le français à la Dominique dans le discours romanesque : reconstruction linguistique ou construction discursive ? », in : Thibault, André (éd.), Le français dans les Antilles : études linguistiques, Paris : L'Harmattan, 141-206.

Prérequis :

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

2 devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits durant le semestre d'enseignement et 1 examen écrit sur table d'une durée de 2 heures lors de la session d'examen.

Introduction aux politiques linguistiques-éducatives

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Arnaud PANNIER

Crédits : 6

Ce cours vous propose d'explorer la notion complexe de politique linguistique-éducative (désormais PLE), à partir d'une triple approche 1. Définition, 2. Contextualisation. 3. Evaluation, en visant dans un premier temps, à (re)définir le champ à la fois conceptuel et terminologique de ce domaine disciplinaire : intervention, planification, aménagement, dispositif. Dans un second temps, cette unité d'enseignement analyse les mécanismes de contextualisation auxquels les PLE sont fatalement

confrontées, notamment au niveau du statut des langues dans le monde, mais aussi des cultures d'enseignement et des cultures d'apprentissage.

Le troisième volet complétera notre démarche d'investigation) partir de l'évaluation des politiques linguistiques éducatives, afin d'établir, entre ces trois niveaux, une véritable systématique fonctionnelle. Enfin, nous explorerons la problématique de la diffusion du français langue étrangère dans le monde, aussi bien d'un point de vue institutionnel que scientifique, sous l'égide de son historicité, des acteurs du domaine, ainsi que des enjeux sous-tendus par la diplomatie culturelle française et des pays francophones.

Objectifs :

Sensibiliser les étudiants à la démarche de politique linguistique et éducative dans laquelle tout acte didactique prend sa source. Les rendre capables d'évaluer un système éducatif donné et de lui proposer des dispositifs éducatifs adéquats, notamment sur le rôle et la place de l'enseignement des langues, et surtout du français langue étrangère. Comprendre les grands enjeux de la diplomatie culturelle française et francophone dans lequel le paradigme linguistique constitue le fer de lance.

Bibliographie :

- Beacco J-C. (2011), « Contextualiser les savoirs en didactique des langues et des cultures » in Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Coord. P. Blanchet et P. Chardenet. PREFICs AUF. Edition des archives contemporaines. Paris. pp 31-43.
- Blanchet P. (2008), « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », Les Cahiers du GEPE, N°1/ 2008. L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?
- Boyer H. (2010), « Les politiques linguistiques », Mots. Les langages du politique [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, <http://mots.revues.org/19891>.
- Calvet L-J. (1996), Les politiques linguistiques, Paris, PUF.
- Chaudenson R. Rakotomalala D. (1988) L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes. AUF
- Cortier C. (2005), « Cultures d'enseignement, cultures d'apprentissage : confrontation et co-construction entre langues-cultures », ELA, nu 140. Didier Erudition. Paris.
- Dumont P. (2000), La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie. L'Harmattan.

Prérequis :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Education, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'étranger.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

1 examen écrit d'une durée de 2 heures pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

EC1 : Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Nacima BENFARDJALLAH

Ce cours s'intéresse à la francophonie et interroge ses aspects théoriques, culturels, politiques et institutionnelles et s'intéressera à la dynamique des usages et de la transmission du français dans des contextes variés (famille, école, travail, loisirs, etc.).

Objectifs :

- Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser des situations d'enseignement apprentissage du français en contexte francophone.
- Acquérir des compétences dans le traitement et l'analyse de corpus écrits et oraux destinés à ces aires géographiques plurielles.

Bibliographie :

- CHAUDENSON R. & CALVET L.J (2001) : Les Langues dans l'Espace Francophone : de la Coexistence au partenariat, Paris : L'Harmattan.
- DENIAU X. (1998) : La Francophonie, Paris : PUF.
- TETU M. (1988) : La Francophonie : Histoire, Problématique et Perspectives, Paris : Hachette

Prérequis :

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

1 examen écrit d'une durée de 2 heures pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

EC2 : Intervention, planification et aménagement linguistiques

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Arnaud PANNIER**

Cette demi unité d'enseignement s'emploie à analyser les processus qui conduisent des autorités éducatives à élaborer, planifier et piloter une politique linguistique.

On observera ces phénomènes selon plusieurs échelles, en considérant tour à tour les contextes nationaux, voire régionaux, qui engagent certains choix d'aménagement. On analysera aussi les répercussions de ces décisions sur les différents acteurs impactés, qui au niveau local, sont chargés de la mise en place de telles politiques.

La demi unité reposera sur des cas concrets et contemporains, de façon à donner des clefs pour lire les enjeux actuels en manière d'aménagement des politiques linguistiques.

Objectifs :

- être en mesure d'analyser un contexte et comprendre les implicites de décisions relatives à l'aménagement linguistique
- mesurer l'impact des décisions d'aménagement linguistique et les conséquences sur les acteurs impliqués
- interroger son propre champ de légitimité et de responsabilité en fonction des fonctions assumées dans tel ou tel contexte.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

1 examen écrit d'une durée de 2 heures pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

⇐ Plan S7 CTU

Langue vivante

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Dana Léon-Henri**

Crédits : 6

Objectifs d'enseignement

Cette unité vise à renforcer les compétences linguistiques d'étudiants en mettant l'accent principalement sur la maîtrise de la langue et de la communication, dans les cinq compétences définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : production et compréhension écrites et orales, interaction orale.

Contenu et méthodologie d'enseignement

A partir de documents de longueurs variées, issus des médias anglophones ainsi que du milieu scientifique, quelques grands thèmes seront étudiés. À travers les différentes activités proposées (résumés, synthèses, exposés, etc.), le cours de langue participe de la formation intellectuelle et méthodologique dispensée dans le cadre d'un parcours universitaire.

Les étudiants auront accès à une série d'articles et d'extraits audio et vidéo. Des exercices avec corrigés seront proposés en guise d'auto-évaluation. Des documents méthodologiques seront également fournis pour accompagner les étudiants dans leur progression. Les étudiants doivent également participer aux activités de la plateforme : suivi du calendrier, participation et animation des forums et travail sur des glossaires, rendu des travaux.

Bibliographie :

Il n'y a pas de bibliographie à proprement parler puisque les documents d'étude seront fournis. Toutefois, il est recommandé aux étudiants de s'équiper d'un dictionnaire bilingue sérieux ainsi que d'un manuel de grammaire pour réviser les fondements de la syntaxe anglaise, et de s'imprégner

de la langue et de la culture à travers la lecture active d'articles, l'écoute d'émissions radio, et le visionnage de films en tous genres. Plusieurs sites et liens seront proposés.

Suggestions d'ouvrages de grammaire :

- English Grammar In Use (Murphy) si vous avez besoin de faire des exercices
- La Grammaire anglaise (Bescherelle)
- La Petite Grammaire anglaise de l'Écrit et de l'Oral, de Sylvie Persec (Ophrys)
- L'anglais de A à Z (Hatier)

Suggestions de dictionnaires unilingues en ligne :

- Merriam Webster : www.merriam-webster.com
- Cambridge : <http://dictionary.cambridge.org/>

Prérequis :

Des compétences linguistiques (niveau B1+) en anglais

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Rendu de trois livrables : Devoirs sur table et/ou exposés oral et/ou dossiers écrits.

⇐ Plan S7 CTU

Pré-professionnalisation

Année 1. 7^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : Isabelle BOKHARI

Crédits : 6

Pré-professionnalisation : Initiation au domaine de la coopération linguistique et éducative

Cette unité d'enseignement se propose de dresser un panorama des différents acteurs institutionnels et opérateurs dans le domaine de la Francophonie. Il s'agira en outre d'approfondir le concept de diplomatie d'influence et de définir les contours de l'action extérieure de la France dans le monde. Dans ce cadre, il sera proposé une introduction aux différents métiers liés au domaine de la coopération linguistique et éducative; seront en outre abordées les compétences mobilisées dans l'exercice de ces métiers. Cette politique de diffusion et de rayonnement sera interrogée au regard d'études de cas avec une focalisation sur des outils de la coopération internationale dans deux zones géographiques en particulier, à savoir l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-est.

Objectifs :

A l'issue de cette unité d'enseignement, les étudiants :

- Auront identifié et appréhendé les enjeux de la politique linguistique et éducative au niveau international
- Connaîtront les acteurs institutionnels dans le domaine de la diffusion de la langue et des cultures françaises
- Maîtriseront les concepts de diplomatie d'influence et de soft power
- Seront sensibilisés aux différents métiers de la coopération éducative internationale.

Bibliographie :

Attali Jacques (2014), La Francophonie et la Francophilie, Moteurs de croissance durable, Rapport à François Hollande, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000511.pdf>
 L'Élysée (2018) Transcription du discours du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française : <http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-a-l-institut-de-france-pour-la-strategie-sur-la-langue-francaise/>
 Organisation Internationale de la Francophonie (2018), La langue française dans le monde, Synthèse, <http://observatoire.francophonie.org/2018/synthese.pf>
 Phan Trang, Guillou Michel (2011), Francophonie et Mondialisation. Editions Belin, Paris.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Rendu de trois livrables : Devoirs sur table et/ou exposés oral et/ou dossiers écrits.

⇐ Plan S7 CTU

B. Semestre 8 M1

UE	Intitulé	Crédits
Semestre 8		
Enseigné en période 1 d'octobre à janvier		
VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE/S	6
VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité	6
Enseigné en période 2 février à mai		
VVF8EDOE	Didactique de l'oral et de l'écrit	6
VVF8EDGC	Didactique de la grammaire, compétences en langues	6
Enseigné d'octobre à mai		
VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs	6

■ Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier)

■ les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai)

■ les unités en vert sont annuelles (octobre-mai)

Chaque unité d'enseignement de ce semestre se décompose en deux éléments constitutifs.

Didactique générale et didactique du FLE/S

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsables : **Kaouthar BEN ABDALLAH, Myriam ABOU-SAMRA, Cécile MEDINA** Crédits : 6

Le public d'étudiants de cette première année de master est hétérogène. Au vu de cette hétérogénéité, il s'agira à la fois de fournir aux étudiants « novices » les connaissances et les savoirs indispensables en didactique générale et didactique des langues; de permettre aux plus « experts » d'avoir une autre entrée sur la discipline et d'amplifier leurs connaissances du domaine. Outre l'histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, l'accent sera également mis sur les pratiques de classe dans les composantes les plus riches et variées sur le plan méthodologique (oralité, scripturalité, grammaire, lexique, culture-civilisation, évaluation, etc.).

Permettre aux étudiants de :

- (1) s'approprier les savoirs disciplinaires de base de la didactique des langues (niveaux théorique, méthodologique et technique)
- (2) mobiliser ces savoirs disciplinaires à bon escient en situations d'enseignement FLE/S

Bibliographie :

- Cuq J.P, Gruca I, (2002). Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, PUG, Grenoble
- Defays, J.-M. (2003) Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage, Éd. Mardaga.
- Germain C, (1993) Evolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire Clé International.
- Puren C, (2012). Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues Edition numérisée : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article813>
- Puren C, (2009) « La perspective actionnelle et l'approche par les tâches en classe de langue » n° Français dans le monde. Recherches et applications, Janvier Éd. Clé international

Prérequis :

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

2 devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits durant le semestre d'enseignement et 1 examen écrit sur table d'une durée de 2 heures lors de la session d'examen.

⇐ Plan S8 CTU

Langues, cultures, interculturalité

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Inka WISSNER

Crédits : 6

Cette unité vise à donner les moyens de conceptualiser le lien entre langue et culture à partir des sciences du langage et de la didactique du Français Langue Étrangère. L'accent sera mis sur la « langue » comme concept clé pour l'enseignement / apprentissage des langues et sur son rapport avec la notion de « culture ». Vous vous intéresserez aussi à l'importance des notions de langue, culture, interculturel et interculturalité au sein du dispositif d'éducation plurilingue et interculturelle.

Bibliographie :

ADAM J.-M. (2004), Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes [1999], Paris : Nathan.
 ALAO G. et al. (edd.) (2010), Implicites, stéréotypes, imaginaires : la composante culturelle en langue étrangère, Paris : Éditions des archives contemporaines.
 AMOSSY R. / HERSCHBERG PIERROT A. (2005), Stéréotypes et clichés : langue, discours, société [1997], Paris : Nathan.
 BEACCO J.-Cl. et al. (2016), Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle, Strasbourg : Conseil de l'Europe (PDF).
 CECR/VC (2018), Volume complémentaire au CECR avec de nouveaux descripteurs, Strasbourg : Conseil de l'Europe Programme des Politiques Linguistiques (www.coe.int/lang-cecr) (PDF).
 DE CARLO M. (1998), L'interculturel. Didactique des langues étrangères, Paris : Clé internationale (PDF).

Modalité de Contrôle des Connaissances :

2 devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits durant le semestre d'enseignement et 1 examen écrit sur table d'une durée de 2 heures lors de la session d'examen.

⇐ Plan S8 CTU

Didactique de l'oral et de l'écrit

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsables : Régine LLORCA et Anne-Claire RAIMOND

Crédits : 6

1. Partie « Didactique de l'oral »

En articulation avec la demi-unité de didactique de l'écrit, l'objectif général de ce cours sera dans un premier temps de faire raisonner les différences structurelles entre oral et écrit en français et d'appréhender les spécificités linguistiques de l'oral et de l'oralité. Le second temps sera consacré à l'analyse didactique et la production de séquences pédagogiques orales, adaptées à un public FLE/S et qui tiennent compte de la réalité langagière du français.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

Après avoir défini les notions d'Écrit, de Lecture et d'Écriture dans une perspective de pratiques langagières socialement et culturellement marquées et dans le cadre d'une interrelation entre un scripteur et un lecteur, on s'interrogera sur les types de compétences que ces 2 instances doivent mettre en œuvre pour lire/écrire dans une langue étrangère; ceci nous conduira tout naturellement nous interroger sur comment, au plan méthodologique, un enseignement de langue étrangère peut favoriser l'acquisition de ces différents types de compétences.

Objectifs :

1. partie « Didactique de l'oral »

Découvrir les unités linguistiques qui structurent le discours oral.

Approfondir ses connaissances en grammaire de l'oral.

Réfléchir à l'articulation entre la notion de variation et didactisation de l'oral.

Analyser des documents oraux au vu de leur pertinence didactique.

Approfondir les notions de stratégies de compréhension et d'expression orale, d'interaction orale. Développer des séquences pédagogiques adéquates pour enseigner la langue orale.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

Permettre aux étudiants de :

- (1) acquérir les connaissances métadidactiques, méthodologiques et techniques pour avoir la prise de distance nécessaire par rapport aux matériels pédagogiques les plus fréquemment utilisés dans les situations d'enseignement de français langue étrangère ;
- (2) faire acquérir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour pédagogiser en contexte les principes qui fondent une approche discursive de l'écrit en langue étrangère.

Bibliographie :

1. partie « Didactique de l'oral »

- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997, Approche de la langue parlée en français, Gap : OPHRYS, (coll. L'essentiel).
- CRAPEL, 2009, Des documents authentiques oraux aux corpus : questions d'apprentissage en didactique des langues. (<http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/>)
- DETEY S, DURAND J., LAKS B., LYCHE C. (2010). Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement. Ed. Orphys.
- GADET F., 2003, La variation sociale en français, Ophrys, coll. L'essentiel.
- WEBER C., 2013, Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé. Paris : Didier. Coll. Langues et didactique.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

- Goody, J. (2007) Pouvoirs et savoirs de l'écrit, Ed. La Dispute.
- Hidden, M.-O. (2013) Pratiques d'écriture : Apprendre à rédiger en langue étrangère, Ed. Hachette français langue étrangère,
- Olson, D.R. (1998) L'univers de l'écrit, Ed. Retz, coll. Psychologie. Revues :
- N 27 « La littéracie. Vers de nouvelles pistes didactiques » de la revue LIDIL (juillet 2003).
- N 51 « Didactiques de l'écrit et nouvelles pratiques d'écriture » de la revue Le français dans le monde. Recherches et applications (janvier 2012).

Prérequis :

1. Partie « Didactique de l'oral »

Bonne maîtrise de la langue française
Compétences linguistiques et métalinguistiques

2. Partie « Didactique de l'écrit »

S'être approprié les savoirs disciplinaires de base enseignées au semestre 7 dans le cadre de l'unité « Didactique générale et didactique du FLE/FLS »

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Rendu de trois livrables :
Devoirs sur table et/ou exposés oral et/ou dossiers écrits.

⇐ Plan S8 CTU

Didactique de la grammaire, compétences en langues

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsables : Cécile MEDINA, Myriam ABOU-SAMRA

Crédits : 6

Cette UE vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux relatifs à la Grammaire, et de les rendre aptes à concevoir des outils d'enseignement des structures langagières du français. Les approches didactiques les plus couramment utilisées en FLE (traditionnelle, directe, communicative, actionnelle). Le cours explorera les origines, le traitement et les implications/applications méthodologiques de cette Grammaire : concept didactique, stratégies d'enseignement et apprentissage, conception et traitement de l'erreur, norme, forme et métalangage, etc. Cette approche historiographique nous permettra de mieux comprendre les représentations de la compétence linguistique globale (orale et écrite) dans une société fortement littérisée comme la France.

Les objectifs pédagogiques, à proprement parler, de ce cours porteront sur les perspectives de proposer des outils innovants, de nature à développer les compétences métalinguistiques
- grammaticales entre autres

- des apprenants par une démarche d'observation réfléchie de la langue et à savoir contextualiser l'enseignement de la grammaire en fonction de la situation éducative rencontrée.

Bibliographie : - Beacco J.-C (2007), *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Paris, Didier [Collectif] 2001, *Cadre Européen commun de références pour les langues*. Apprendre. Enseigner. Evaluer. Didier. Paris.

- Chevalier, Jean-Claude, (1996), *Histoire de la grammaire française*, Paris : PUF (Que sais-je n. 2904).

- Cuq J.P (1996) : *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère* Editions Didier / Hatier. Paris.

- Galatanu, Olga et al. (dir.), (2010), *Enseigner les structures langagières en FLE*. Ed. Peter Lang, Bruxelles.

Prérequis :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Education ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Rendu de trois livrables :

Devoirs sur table et/ou exposés oral et/ou dossiers écrits.

⇐ Plan S8 CTU

Diversité linguistique et contextes éducatifs

Année 1. 8^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsables : **Nathalie THAMIN**

Crédits : 6

EC1 : Initiation à la didactique du plurilinguisme

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Nathalie THAMIN**

Ce cours vise à initier les étudiants aux questions de plurilinguisme dans différents contextes (FLE/FLS/FLM) en étudiant les différentes approches plurilingues et les dispositifs d'accueil et textes institutionnels, les programmes et les ressources pédagogiques.

Objectifs :

Rendre les étudiants capables de :

- Analyser les situations de plurilinguisme à l'école
- Distinguer les différentes approches plurilingues
- Analyser les matériels et les dispositifs didactiques
- Adapter l'intervention didactique aux différents publics concernés

Bibliographie :

- CERQUIGULINI B. (dir.) (2003), *Les langues de France*, Paris, PUF.

- CUQ J-P. (2004). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, ASDIFLE.

- DABENE L. 1994. *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette.

- MANESSY G. & P. WALD, (1983), *Le Plurilinguisme : Normes, Situations, stratégies*, Paris, l'Harmattan.

- MOREAU M-L. (dir.) (1997). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Liège, Mardaga.

Prérequis :

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

1 examen écrit d'une durée de 2 heures pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

EC2 : Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Tong YANG**

Il s'agira de permettre de prendre connaissances des divers supports pédagogiques qui existent pour l'enseignement-apprentissage du FLE. Il s'agira aussi d'acquérir les savoirs nécessaires pour analyser un projet didactique existant, en reconnaître les soubassements théoriques, les partis pris méthodologiques et en faire un examen critique. Comment se construit une unité didactique dans un manuel? Comment s'organise l'unicité de ces unités au sein du « manuel »? Quelles sont les « entrées » principales sélectionnées et ces choix didactiques correspondent-ils aux méthodologies dont les manuels se revendiquent?

Objectifs :

Savoir :

- (1) connaître et choisir du matériel didactique
- (2) analyser du matériel pédagogique en mobilisant des notions et concepts issus des Sciences du langage et de la Didactique des langues

Bibliographie :

- Beacco, J.-C., Chiss, J.-L., Cicurel, F. et Véronique, D. (2005) Les cultures éducatives dans l'enseignement des langues, PUF.
- Faraco, M. (2006), La classe de langue, théories, méthodes et pratiques, Publications de l'université de Provence
- Besse H. (1984) Méthodes et pratiques des manuels de langue. ENS Crédif.

Prérequis :

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

1 examen écrit d'une durée de 2 heures pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

⇐ Plan S8 CTU

XVI. Organisation des enseignements en M2 et présentation des contenus

A. Semestre 9

UE	Intitulé	Crédits
Semestre 9		
Enseigné en période 1 d'octobre à janvier		
VVF9ENTH	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche	6
VVF9UDIF	Diffusion du français dans le monde - Français langue de scolarisation - Appropriation des langues	6
VVF9UDLE	Diffusion des langues et environnements numériques - Multimédia en classe de FLE - Formation en ligne	6
Enseigné d'octobre à mai		
VVF9ULCE	Langues, cultures, espaces : - Cultures francophones - Francophonie et contacts de langue	6
VVF8EPRE	Transversale - Professionnalisation : certification	6

■ Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier)

■ les unités en vert sont annuelles (octobre-mai)

B. Semestre 10

Les étudiants de Master en Semestre 10 en fonction de leur orientation (Professionnel ou Recherche) accompliront une des deux activités suivantes :

– **Recherche :**

Mémoire de recherche accompli sous la responsabilité scientifique d'un enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique, avec évaluation sur remise du mémoire et soutenance.

– **Professionnel :**

Stage en entreprise ou en Institution professionnelle extérieure à l'Université, en France, UE ou monde, avec évaluation du mémoire et soutenance.

UE	Intitulé	Crédits
VVF XU1	Stage et mémoire Professionnel	30
	Stage et mémoire Recherche	30

Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de recherche

Année 2.

9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsables : **Kaouthar BEN ABDALLAH, Blandine RUI**

Crédits : 6

Ce cours se propose d'explorer les notions théoriques et les savoirs disciplinaires, nécessaires à l'entreprise de toute méthodologie de la recherche, dans le domaine des sciences du langage en général et de la didactique des langues, cultures, en particulier. La démarche Epistémologique se veut sous-jacente, pour constituer un ensemble de références théorétiques et praxéologiques aptes à structurer une étude précise et étayée dans le cadre d'un master 2 et au-delà. Il propose aux étudiants de construire leur réflexion personnelle sur le processus de la recherche en trois temps : rhétorique et pragmatique de l'écriture universitaire / subjectivité et discours de l'autre/ théories et méthodes du discours. Il offre également une approche complémentaire pour déconstruire la sphère du « complexe » (au sens d'Edgar Morin) de la recherche en didactologie des langues et des cultures, sur le triple registre de l'observation, de l'expérimentation et de la modélisation (Quivy Campenhoudt).

Objectifs :

Les objectifs pédagogiques de cette UE s'inscrivent dans une perspective réflexive sur les écrits comme genre discursif (institutionnels, diplomatiques, etc.). Ils proposent une mise en relation avec certaines orientations théoriques, relevant de l'énonciation et une mise en œuvre des littératies avancées. Ils privilégieront les exercices d'écriture pour développer cette compétence incontournable au niveau de la recherche universitaire. Ils seront également centrés sur l'étude d'articles scientifiques qui questionnent la recherche en didactique des langues (JL. Chiss, J.CortÈs, J.C. Beacco, C.Puren) à la lumière de domaines transversaux et sécants, tels que l'analyse de discours et de contenu, et donneront les outils nécessaires pour une analyse qualitative et quantitative du champ à explorer, dans le domaine des PLE : sélection de la matière à enseigner, gradation des contenus, syllabus thématiques, programmation, curriculum, dispositifs d'enseignement-apprentissage etc ; sous l'égide de la théorie de la progression en didactique des langues et des cultures.

Bibliographie :

- Basler C. et Pollet M.-C. (2010) « L'appropriation des écrits universitaires », Diptyque n° 18, Presses universitaires de Namur.
- Blanchet P et ChardeNET P (2011) Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. PREFICs AUF. Edition des archives contemporaines.
- Borg S (2001) La notion de progression Editions Didier. Paris
- Maingueneau D. 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », in Maingueneau (Èd.), Analyse du discours. Etat de l'art et perspectives, Marges linguistiques, Nu9, MLMS. Téléchargé sur [http://www.marges-linguistiques.com/.](http://www.marges-linguistiques.com/), [En ligne] <http://www.revue-texto.net/1996-2007/Archives/Archives.htm> Méthodes d'analyse des discours, Paris, Les Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1988) Manuel de recherche en sciences sociales. Editions Dunod.

Prérequis :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation, ou posséder une expérience, même minimale, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'Étranger.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits.

⇐ Plan S9

Diffusion du français dans le mondeAnnée 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Mohamed EMBARKI**

Crédits : 6

Objectifs d'enseignement :

Ce cours a pour objectif de soutenir le travail d'ancrage théorique du mémoire de Master II. Il invite les étudiants à prendre des repères théoriques dans l'histoire de la didactique des langues afin de

pouvoir analyser des pratiques de classe, des discours institutionnels, scientifiques et de nourrir une réflexion critique.

Contenu et méthodologie d'enseignement :

Ce cours propose d'identifier les notions théoriques qui ont œuvré à la construction de la didactique du FLE/FLS comme discipline scientifique. Ce cours s'attachera particulièrement à la notion de « compétence de communication » afin d'en retracer les filiations, les parentés mais aussi d'y opposer d'autres repères théoriques. Il s'agira aussi de revoir la façon dont la notion de compétence de communication trouve son application concrète dans une « méthodologie » et surtout d'être capable de la mobiliser pour analyser les enjeux et débats qui traversent actuellement la discipline notamment autour du cadre européen commun de référence. Le cours est donc constitué d'un cours magistral et d'articles scientifiques mis en ligne dont la lecture fait partie intégrante du cours. La lecture du cours et des documents référencés seront à la base du travail de réflexion type dissertation qui sera soumis en exercice d'entraînement et en examen terminal.

Bibliographie de base :

ANDERSON P.(1995), La didactique des langues à l'épreuve du sujet, P.U.de Franche-Comté

AUSTIN, J-L. (1970), Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil

HYMES D. (1984), Vers la compétence de communication, Paris, Credif-Hatier.

MAURER B. (2011), Enseignement des langues et construction européenne, Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante, Editions des archives contemporaines.

OTTAVI D., GAUCHET M., BLAIS M-C.(dir.) (2014) Transmettre, apprendre, Éditions Stock

EC1 : Appropriation des langues

Année 2. 9^e semestre

Responsable : **Mohamed EMBARKI**

Il s'agira d'acquérir les savoirs disciplinaires en Sciences du langage et en didactique des langues qui permettent de définir la notion d'« appropriation » des langues. Les processus d'appropriation d'une langue seront envisagés à partir de différentes théories qui prendront en compte le rôle de la langue maternelle ou des langues premières, du répertoire langagier dans son ensemble et qui permettront de conceptualiser les enjeux à l'échelle d'un individu du plurilinguisme.

L'appropriation d'une langue s'accompagne de postures et de positionnements du corps et de la voix. Le cours permettra d'explorer les changements qui affectent à la fois le corps et la voix lors du passage d'une langue à l'autre et amorcer une réflexion sur la formation de formateurs.

Objectifs :

- acquérir des connaissances disciplinaires en didactique des langues et en sciences du langage
- mobiliser ces connaissances pour analyser des corpus en lien avec l'appropriation des langues
- (ré)investir des connaissances théoriques et méthodologiques pour analyser des corpus multilingues.

Bibliographie :

- BENVENISTE, Emile (2010 [1966]) Problèmes de linguistique générale, T.1 et T. II, Paris : Gallimard.

- DOLLE Marie (2002), L'imaginaire des langues, Paris : L'Harmattan

- LHOTE, Elisabeth, (1995), Enseigner l'Oral en Interaction : Percevoir, Ecouter, Comprendre, Vanves : Hachette FLE.

- TELLIER, Marion & CADET, Lucile (2014), Le Corps et la Voix de l'Enseignant : Théorie et Pratique, Paris : Editions Maison des Langues.

Prérequis :

Etre issu d'un Master 1 FLE, des sciences du langage, de lettres, de langues, des sciences de l'Éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoir sur table et/ou exposé oral et/ou dossier à constituer

EC2 : Français langue de scolarisation

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

Cette unité d'enseignement VVF9EFLS "Français Langue de Scolarisation" du Master 2 FLE, Parcours PLEEN, vise à former des futurs enseignants capables de répondre, en termes didactiques cohérents, aux nouvelles exigences des contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage du français, en tant que langue de scolarisation.

Objectifs pédagogiques

Ce cours a pour objectifs :

- i) de fournir aux étudiants un éclairage théorique dans le domaine de la didactique du Français langue de scolarisation (FLSco);
- ii) de les familiariser avec les mots-clés et les concepts de base qui se rattachent à ce domaine d'enseignement/apprentissage spécifique;
- iii) de susciter pour chacun un regard réflexif sur ces connaissances une fois acquises. Cette unité UE vous permettra, également, de développer des capacités d'analyse et d'élaborer les critères contextuels pour analyser le français langue de scolarisation relevant de la problématique du Français Langue Seconde (FLS) en France. Il s'agira, comme nous le verrons à travers ce module, d'identifier/différencier/interroger les situations didactiques et les contextes éducatifs de français langue de scolarisation (FLSco) : quels publics visés? Quels contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage? Quels dispositifs? Quels outils didactiques? Ce cours tentera d'apporter, entre autres, des éléments de réponse à ces interrogations.

Eléments bibliographiques

ABRY Dominique, Enseignement-apprentissage du français langue étrangère en milieu homoglotte : spécificités et exigences. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006.

AUGER Nathalie, Elèves nouvellement arrivés en France : réalités et perspectives pratiques en classe. Paris : Editions des archives contemporaines, 2010.

BOUCHARD Robert, « Du français fondamental à la compétence scolaire... en passant par le français de scolarisation », in *Le français dans le monde : recherches et applications*, janvier 2008, n° 43, p. 127-142

BEN ABDALLAH Kaouthar, Étude de l'Intégration Linguistique des Nouveaux Arrivants en France. Sarrebruck, les Éditions Universitaires Européennes, ISBN : 978-613-1-59084-9.

CASTELLOTTI Véronique, HUVER Emmanuelle, VIGNER Gérard, et al. « Insertion scolaire et insertion des nouveaux arrivants », in *Glottopol*, janvier 2008, n° 11. Disponible sur le site : www.univ-rouen.fr

CORTIER Claude, « Dispositifs et classes pour les nouveaux arrivants allophones », in *Diversité*, juin 2008, n° 153, p.15-23

Pré-requis

Des prérequis dans les domaines de la didactique des langues et des politiques linguistiques et éducatives. Ce cours s'adressent aux étudiants ayant suivis le Master 1 FLE parcours PLEEN (CTU) et qui se destinent aux métiers de l'enseignement du français langue seconde en France (CLIN, UPE2A, classes hétérogènes) ou du FLS à l'étranger (Instituts et Centres de langues au Maghreb et au Moyen-Orient).

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits

⇐ Plan S9

Langues, cultures, espaces Année 2

Année 2. 9^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

Crédits : 6

Devoir sur table et/ou exposé oral et/ou dossier constituer

EC1 : Cultures Francophones

Année 2. 9^e semestre

Responsable : **Inka WISSNER**

Les supports culturels constituent un élément important en didactique du FLE/S. Ces supports portent la plupart du temps sur la culture franco-française, malgré l'importance accordée au dispositif d'éducation plurilingue et interculturelle. Une représentation culturelle de la France est sans

conteste incontournable pour l'enseignement du français. Or, les autres français qui sont parlés, écrits et vécus à travers différentes cultures au sein de l'espace francophone ont eux aussi toute leur place dans un enseignement innovant pour rendre compte du français dans son usage réel. Dans ce cours, il s'agira d'analyser les démarches pédagogiques existantes à partir des théories didactiques qui les sous-tendent, autour de différents supports culturels francophones. Une focalisation particulière portera sur la place et le traitement pédagogique de chansons et de littératures francophones, dans des contextes d'enseignement variés.

Objectifs :

- Situer les enjeux et les finalités de la didactique des cultures francophones en français langue étrangère et seconde.
- Appréhender les démarches pédagogiques existantes dans le contexte d'enseignement-apprentissage autour de supports culturels.
- Construire des séquences pédagogiques orientées vers les pratiques culturelles francophones à partir de chansons et de textes littéraires.

EC2 : Francophonie et contacts de langue

Année 2. 9^e semestre

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

Ce cours s'intéresse à la francophonie d'une part comme champ d'études en interrogeant ses aspects théoriques (notions de langue d'enseignement, de langue de scolarisation, de langue seconde, diglossie, poly-glossie etc.), culturels (la francophonie régionale, hors institution) politiques (colonisation/décolonisation française), institutionnelles (organisme et instances de la Francophonie : OIF / AUF / CONFEMEN / UNESCO / Conseil de l'Europe); et d'autre part, comme espace avec ses différentes aires géographiques. Le cours portera une focalisation toute particulière sur les aires francophones méditerranéennes (Maghreb, Moyen-Orient) et s'intéressera à la dynamique des usages et de la transmission du français dans des contextes variés (famille, école, travail, loisirs, etc.).

Objectifs :

- Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser des situations où le français est en contact avec d'autres langues.
- Acquérir des compétences dans le traitement et l'analyse de corpus écrits et oraux.
- Savoir analyser les situations de tension et de conflit entre les langues en coprésence dans les différentes sphères publiques et privées.

Bibliographie

- ABOU S. & HADDAD K. (1994) (dir) : Une Francophonie Différentielle, Paris : L'Harmattan. CHAUDENSON R. & CALVET L.J (2001) : Les Langues dans l'Espace Francophone : de la Coexistence au partenariat, Paris : L'Harmattan.
- DENIAU X. (1998) : La Francophonie, Paris : PUF.
- TETU M. (1988) : La Francophonie : Histoire, Problématique et Perspectives, Paris : Hachette.

Prérequis :

Des prérequis dans le domaine de la sociolinguistique et du plurilinguisme en francophonie

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoir sur table (durée 2 heures + Épreuve orale)

← Plan S9

Diffusion des langues et environnements numériques

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Sophie OTHMAN**

Crédits : 6

EC1 : Multimédia en classe de FLE

Année 2. 9^e semestre

Responsable : **Sophie OTHMAN**

Ce cours s'intéresse à la fois aux réflexions didactiques sur les avantages et les inconvénients du « multimédia », et à ses usages en classe de langue, en particulier en classe de FLE. Le cours interroge aussi bien les modifications qu'instaure cet usage dans l'apprentissage et l'enseignement que les potentialités qu'il offre au couple enseignant/apprenant ainsi que le renouvellement de

pratiques pédagogiques et de savoir-apprendre. Le cours vise également à explorer les productions d'apprenants et les contraintes de production liées aux activités et aux différents dispositifs.

Objectifs :

Maitriser les bases théoriques de l'introduction et de l'usage du multimédia en classe de langue.
Examiner les méthodologies de recherche et leurs pratiques.
Maitriser des pratiques pédagogiques innovantes et acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
Savoir traiter et analyser les changements que produit le multimédia sur les formes de réception.

Bibliographie :

- Guichon, Nicolas (2012), *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Paris : Didier.
- Pothier, Maguy (2003), *Multimédias, dispositifs d'apprentissage et acquisition des langues*, Paris : Ophrys (Collection Autoformation et Enseignement Multimédia).
- Porcher, Louis (dir.) (1992), *Les auto-apprentissages*, Paris : Hachette Edicef, coll. « Le Français dans le monde / Recherches et application ».

Prérequis :

Des prérequis dans le domaine de la didactique du FLE/FLS

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits

EC 2 : Formation en ligne

Année 2. 9^e semestre

Responsable : **Sophie OTHMAN**

Au regard de concepts clefs et opératoires pour la didactique des langues, une réflexion sur la définition à donner aux termes relatifs au domaine de la formation en ligne s'impose (FOAD, TICE, ENT, etc.). Pas question de privilégier une posture de refus de circonstance, ni de succomber à un idéalisme aveugle, lequel consisterait à penser que les technologies apportent une réponse à toutes les interrogations didactiques ou pédagogiques. L'analyse doit prendre en compte l'articulation et l'organisation des apprentissages, les objectifs et besoins des publics concernés, mais aussi les environnements et les contextes dans lesquels ces dispositifs de formation peuvent prendre place. Un regard historique sur la formation distance sera également proposé dans ce cours.

Objectifs :

Permettre aux étudiants de se repérer dans les dispositifs de formation en ligne proposés, plus spécifiquement pour l'enseignement du FLE. Etre capable d'analyser l'offre (et les ressources) FLE sur le Web. Comment se déclinent ces dispositifs d'apprentissage? quels contenus proposent-ils et pour quels publics? Quels en sont les avantages et les inconvénients? Quelles sont les ressources accessibles pour le professeur de FLE (pour la classe de langue, mais également en terme de formation continue -Ifos, par exemple)? Comment construire une séquence pédagogique à partir des ressources disponibles sur la toile?

Bibliographie :

- LFDI (2013) *Mutations technologiques, nouvelles pratiques sociales et didactique des langues*. CIÈ international.
- Guichon N. (2012) *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Didier.
- Dejean C., Mangenot F. et Soubrié T (dir.) Actes du colloque "Enseigner pour apprendre en ligne (EPAL)", Grenoble, 24-26 juin 2011. <http://w3.u-grenoble3.fr/epal/actes.htm>
- Ollivier C et Puren L. (2010) *Le Web 2.0 et l'apprentissage des langues*. Maison des langues.

Prérequis :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Éducation, ou posséder une expérience, même minimale, dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs Éducatifs en France ou à l'Étranger

Modalité de Contrôle des Connaissances :

Devoir sur table et/ou exposé oral et/ou dossier écrit

⇐ Plan S9

Transversale

Année 2. 9^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsables : **Mohamed EMBARKI, Sophie OTHMAN, Naima MATI, Antoine TISSOT** Crédits : 6

Professionnalisation

Cette UE à visée professionnelle, décline les différentes certifications linguistiques et culturelles, sur le registre des politiques linguistiques et éducatives, dont elles constituent un des principaux leviers. Couronnement curriculaire ou certification de compétences spécifiques et/ou sectorielles, les diplômes en langues et plus particulièrement en Français Langue Etrangère constituent de véritables enjeux pour la promotion de notre langue et de notre culture dans le monde, sans oublier le rôle important qu'elles occupent dans la gestion des centres, instituts et alliances françaises et pour la coopération linguistique et éducative.

L'UE se préoccupe particulièrement de la formation d'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (Diplôme d'études en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Les certifications sont internationales et sont délivrées dans les institutions internationales de diffusion du français (Alliances françaises, instituts culturels, etc.). Ces diplômes assurent la mobilité des étudiants et l'entrée dans les études universitaires françaises des étrangers. Les centres de formation FLE à l'étranger, qui sont les principaux employeurs des étudiants diplômés en Master FLE, augmentent actuellement leur offre en certification DELF et DALF, ce qui implique un grand besoin de formateurs en FLE habilités à corriger le DELF et le DALF.

Objectifs :

- Connaître l'ensemble des certifications proposées en Français Langue Etrangère
- Comprendre les enjeux de ces certifications pour notre politique linguistique et éducative dans le monde et en France.
- Comprendre les pratiques professionnelles de ces certifications, liées à la gestion pédagogique et administrative
- L'habilitation DELF/DALF vise une professionnalisation accrue des étudiants directement impliqués dans la réalité des certifications internationales.
- L'attractivité pédagogique de la formation FLE à Besançon s'en trouvera démultipliée
- La qualité pédagogique du master FLE repose sur le principe du développement de la recherche-action.

L'habilitation fournira aux étudiants une véritable compétence évaluative qui permettra un transfert vers un besoin interne l'UFC : celui de l'accueil et de l'orientation des étudiants étrangers.

- La professionnalisation des étudiants FLE passe par une visibilité de leur parcours de formation dans leur CV. Les étudiants formés en didactique du FLE et habilités à Besançon assurent le rayonnement de l'UFC avec les partenaires internationaux que sont, en tout premier lieu, les 430 Alliances françaises dans le monde. L'intégration des formateurs FLE dans les masters permet aussi de déployer les horizons de formation des étudiants et d'envisager de développer, d'un point de vue interne, la formation de formateurs.
- L'innovation en FLE passe par le décloisonnement des pratiques et la sensibilisation de l'ensemble de ses acteurs à l'importance de leur rôle en dehors de la classe. Ce projet va donc contribuer à montrer aux étudiants l'importance de la diversification et des multiples modalités de leur formation.

Pré-requis : Avoir une connaissance, même basique et sommaire de l'évaluation en langues et plus particulièrement des certifications en FLE

Modalité de Contrôle des Connaissances : Devoirs écrits et/ou exposés oraux et/ou dossiers écrits

← Plan S9

Stage et mémoire Professionnel

Année 2. 10^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Sophie Othman**

Crédits : 30

Stage :

Le stage de Master 2^{ème} année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum).

Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

La validation du stage se fait sur la base d'un mémoire en deux volumes qui donne lieu à une soutenance.

Mémoire professionnel : Le mémoire est composé de deux volumes :

- **Le volume I** est réservé à la présentation du contexte de stage; à la problématisation de votre objet d'étude; à une analyse didactique, argumentée et critique, de votre cadrage théorique et de la démarche méthodologique de l'outil et de son expérimentation. Le volume I est réservé également à un bilan de stage. Le volume I comporte au minimum 50 pages.

- **Le volume II** porte sur la production d'outils ou de matériel didactique conçus par l'étudiant et exploité lors du son stage, plus précisément lors de l'expérimentation. Ce volume II sera réservé à la présentation de tout le matériel pédagogique (fiches apprenants, fiches enseignant, séquences didactiques, durée, objectifs généraux et pédagogiques, consignes, déroulement des activités, supports utilisés, évaluation). Le volume II comporte environ 50 pages.

⇐ Plan S10

Stage et mémoire Recherche

Année 2. 10^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Sophie Othman**

Crédits : 30

Stage :

Le stage de Master 2^{ème} année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum).

Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

La validation du stage se fait sur la base d'un mémoire en deux volumes qui donne lieu à une soutenance.

Mémoire recherche : Mémoire recherche : Le mémoire est composé de deux volumes :

- **Le volume I** porte sur le contexte de la recherche (institutionnel, social); la problématisation (hypothèse, état de la question, concepts-clés, objectifs); la démarche méthodologique adoptée (méthodes, protocole d'enquête, analyses, discussions des résultats). Le volume I comporte au minimum 50 pages.

- **Le volume II** est réservé, entre autres, aux corpus écrits (copies d'élèves; textes de lois...); transcriptions; questionnaires remplis; documents numériques (observations de classe, vidéo ou audio, etc.). Le volume II comporte environ 50 pages.

Soutenance : Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance. La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre 2020, délai de rigueur. Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.

⇐ Plan S10